



Ouagadougou, le 25 JUIL 2022

N°2022 - /MESRSI/SG/CIOSPB/DBAF

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des lauréat·e·s du baccalauréat des séries C et D de la **session de 2022** intéressé·e·s par une formation en **médecine vétérinaire** à l'**Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar**, qu'ils peuvent soumettre leur dossier de demande de bourse nationale sur la plateforme **CAMPUS FASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de cinq (05)

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez-vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
- après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

1- Conditions d'éligibilité

Peuvent faire acte de candidature, les bacheliers de la session de 2022, remplissant les conditions suivantes :

- avoir 22 ans au plus au 31 décembre 2022 ;
- avoir au **moins 14/20 de moyenne générale** à l'issue du premier tour au baccalauréat de la session de 2022.

2- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. un certificat de nationalité burkinabè ;
2. un curriculum vitae ;
3. une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat ;
4. une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat.

Les candidats retenus pour ces bourses devront déposer un complément de dossier au Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses (CIOSPB) composé comme suit :

- un extrait d'acte de naissance ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
- un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- deux photos d'identité (inscrire au verso ses nom et prénom(s)).

Les dossiers peuvent être soumis en ligne du 08 au 19 août 2022 jusqu'à 23h59 mn sur le site : <https://campusfaso.bf/>.

NB : Tout dossier incomplet est irrecevable.

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général



Pr Touridomon Issa SOME

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques